

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU RÈGLEMENT N°288

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le Règlement n°288 visant la réalisation de travaux d'agrandissement de la station de traitement des eaux usées par l'ajout d'un étang d'aération de même que des travaux connexes, incluant l'établissement de plans et devis et d'études préliminaires, prévoyant une dépense et un emprunt pour un montant n'excédant pas 1 285 000 \$, remboursable en vingt (20) ans a été modifié par résolution, conformément à l'article 1076 du Code municipal du Québec.

La modification autorise un paiement en capital de la portion du solde du prêt n°288 pour laquelle une taxe spéciale était être prélevée selon l'article 4.1 du même règlement.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 14^e jour de janvier deux mille vingt.

Martin Turgeon



Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre onze heures et midi, le quatorzième jour de janvier 2020. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour de janvier deux mille vingt.



Signé : 

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier